



Amiens, le - 8 AVR. 2008



LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des Universités

à

Monsieur l'administrateur provisoire
de l'IUFM de l'académie d'AMIENS
S/C de Monsieur le Président
de l'Université de Picardie Jules-Verne d'AMIENS

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
des Personnels de
l'Administration,
d'Inspection et de
Direction

AP/SG n° **N° 0082**
DPAID3
Bureau des personnels
ouvriers et de laboratoire

Affaire suivie par
Alexandre PIERRARD
Tél.
03 22 82 38 72

Fax.
03 22 82 37 69
Mél.
ce.dpaid@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Objet : liste d'aptitude 2008 pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire

P.J. : rapport d'aptitude professionnelle

Le protocole sur la situation des personnels de laboratoire signé le 2 octobre 2006 a prévu une amélioration du déroulement de carrière des agents de la filière laboratoire sur un plan triennal de 2007 à 2009.

A cet effet, une liste d'aptitude a été mise en place dès 2007 pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire.

La présente circulaire a pour objet de préparer cette opération, la commission administrative paritaire nationale devant être consultée le 6 juin 2008.

Pour l'année 2008, un nouveau contingent national de 75 promotions est prévu.

1 - Conditions d'inscription

Le décret n°2007-1275 du 27 août 2007 relatif à des modalités temporaires de recrutement dans le corps des techniciens de laboratoire a fixé les conditions d'inscription sur cette liste d'aptitude.

En outre, je vous précise que la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, en ses articles 5 et 6, ayant instauré la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle sont désormais les deux seuls critères réglementaires qui doivent être pris en compte, sans pour autant que le second se confonde avec la simple ancienneté, pour déterminer vos propositions en matière d'avancement de grade et de changement de corps.

Ainsi, sont susceptibles d'être inscrits les fonctionnaires de catégorie C du ministère de l'éducation nationale dont les adjoints techniques de laboratoire ayant effectué au moins 9 années de services publics au 1^{er} janvier 2008.

2 – Modalités d'inscription

S'agissant d'un acte de recrutement, j'appelle votre attention sur la nécessité de nommer, soit des agents exerçant déjà, de fait, les fonctions afférentes au corps des techniciens de laboratoire, soit qui ont un parcours antérieur suffisamment dense et les rendant aptes à exercer dans ce corps.

Je vous recommande également de ne proposer que des agents volontaires pour de telles promotions et informés sur les conséquences qu'elles peuvent impliquer en termes de mobilité fonctionnelle, étant entendu que les dossiers de l'ensemble des agents promouvables doivent être présentés à la commission paritaire nationale des techniciens de laboratoire.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos propositions d'inscription et de classement pour le **28 avril 2008 au plus tard**, dûment accompagnées :

- d'un rapport d'aptitude professionnelle joint en annexe

Vous voudrez bien porter les présentes informations à la connaissance des personnels concernés placés sous votre autorité, par voie d'affichage si nécessaire.

Je vous remercie par avance de votre contribution au bon déroulement de cette opération dans les délais impartis.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie


Laurent GÉRIN



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES
AU CORPS DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE :
ANNEE : 2008**

Académie : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Spécialité : _____

Adresse professionnelle : _____

Notation 2005 : _____ Notation 2007 : _____

Y a t'il eu changement d'académie au cours des trois dernières années : OUI NON

Si oui, date d'entrée dans l'académie : _____

Activités actuelles de l'agent :
(préciser l'étendue de ses responsabilités, sa participation éventuelle à un jury de concours, les formations suivies ou assurées pour d'autres personnels...)

Parcours professionnel de l'agent :

(outre la valeur professionnelle de l'agent, les acquis de l'expérience professionnelle sont désormais pris en compte, c'est à dire la densité, la richesse du parcours antérieur et les acquis que ce parcours a permis de capitaliser)

Contribution de l'agent à l'activité du service :

(préciser le cas échéant le nombre d'agents encadrés, indiquer le nombre de classes suivies par l'agent et les niveaux d'enseignement où l'agent intervient...)

Proposition motivée :

Vu et pris connaissance le :.../.../200

Nom, qualité du supérieur hiérarchique

Signature de l'agent :

Signature du supérieur hiérarchique :